

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-TITE-DES-CAPS  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 13 août 2018 à 18h30.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11013)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Adoption du règlement d'emprunt # 509-2018 – réfection du garage municipal
3. Levée de l'assemblée

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 509-2018  
Réfection du garage municipal (Rés. # 11014)

Considérant que chacun des membres du Conseil a reçu au préalable une copie du règlement d'emprunt # 509-2018 visant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 180 000 \$ afin d'effectuer la réfection du garage municipal sis au 374 avenue Royale ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de l'assemblée régulière du 6 août 2018 ;

Considérant qu'une présentation du projet de règlement # 509-2018 et les explications nécessaires ont été données devant l'assemblée lors de cette même séance publique du 6 août 2018 et que la résolution # 10997 a été adoptée en ce sens ;

Considérant tout le processus qu'a engendré depuis plusieurs mois le dossier de réfection du garage municipal, selon diverses options possibles ;

Considérant que la Municipalité doit avoir l'infrastructure nécessaire et sécuritaire afin que ses employés puissent travailler en toute quiétude ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le règlement d'emprunt # 509-2018 décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt de 180 000 \$, sur une période de quinze (15) ans, pour effectuer la réfection du garage municipal sis au 374 avenue Royale.

Que le règlement d'emprunt # 509-2018 fait partie intégrante à cette résolution comme ci au long reproduit.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11015)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 18 h 38.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Majella Pichette, Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et Secrétaire-trésorier